



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire/BDT/DKS/IDA/064

Genève, le 16 mai 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine
(Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))

Objet: Indice de développement des TIC de 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'édition de 2025 de l'[Indice de développement des TIC](#) (IDI) sera publiée le 30 juin 2025. En février dernier, les données utilisées pour l'édition de 2025 de l'IDI ont été communiquées aux coordonnateurs chargés des statistiques qui ont été désignés par les administrations. À la suite de cette vérification, la version définitive des données a été mise au point. Les pays pour lesquels des données suffisantes sont disponibles seront inclus.

Conformément à la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, les États Membres ne souhaitant pas participer à l'édition de 2025 de l'IDI peuvent en informer l'UIT par écrit à l'adresse indicators@itu.int, au plus tard le 26 mai 2025 à 23 h 59 CEST.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question. Je vous remercie pour l'appui constant que vous nous apportez.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur